

**AIST 43
A l'attention de Monsieur Frédéric SAUSSAC,
Directeur
Centre Affluence
39 Avenue des Belges
43000 LE PUY EN VELAY**

Pôle Politique du travail
Département santé sécurité au travail

Lyon, le 22 août 2024

Monsieur le Directeur,

Par courriel reçu le 09 avril 2024, complété le 11 avril 2024, vous m'avez adressé une demande de renouvellement de l'agrément pour votre service de prévention et de santé au travail. A la suite de cette demande, je vous informe qu'une décision d'agrément a été prise de manière tacite le 11 août 2024.

L'AIST43 dispose des moyens humains nécessaires pour assurer le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, à savoir 13 médecins du travail (10,4 en ETP), 7 infirmiers en santé au travail, 6 intervenants en prévention des risques professionnels et 20 assistants techniques ou médicaux, pour 4 713 adhérents employant 48 530 salariés.

Les actions programmées dans le cadre du projet de service, élaboré par la commission médico-technique et validé par le conseil d'administration, visent à accroître les actions en milieu de travail et le socle de services est mis en œuvre pour les adhérents.

Aussi, nous vous confirmons que le **SPSTI AIST43 - 39 Avenue des Belges - 43000 Le Puy en Velay, est agréé pour une période de cinq ans à compter du 11 août 2024** sur les périmètres suivants :

- Périmètre professionnel : tous secteurs d'activité ;
- Périmètre géographique : département de la Haute-Loire.

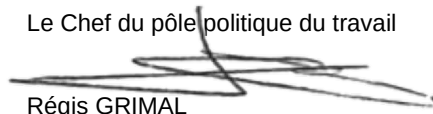
Cet agrément devra faire l'objet d'une demande de renouvellement au moins quatre mois avant son terme. Cette décision pourra être modifiée ou retirée à tout moment, selon les règles fixées par l'article D. 4622-51 du code du travail, s'il est constaté que les conditions de fonctionnement du service de prévention et de santé ne satisfont plus aux obligations réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

**La Directrice Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités,**

Par délégation,

Le Chef du pôle politique du travail



Régis GRIMAL

Affaire suivie par : Stéphanie Bauvin
Tél. : 07 61 17 00 82
Mèl. : stephanie.bauvin@dreets.gouv.fr